DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE





REÇU LE

2-9 SEP. 2025

A la Mairle de Saint-Puy

OPÉRATEUR : Free Mobile **CODE SITE :** 32404_002_02

ADRESSE DU SITE : Lieu-dit La Tombe

COMMUNE: 32310 SAINT PUY

DATE: 24/09/2025

free





RÉFÉRENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

OPÉRATEUR:

FREE MOBILE

COMMUNE:

SAINT PUY

NOM DU SITE:

LA TOMBE

CODE SITE:

32404_002_02

ADRESSE:

Lieu-dit La Tombe - 32310 SAINT PUY

TYPE DE SUPPORT:

Pylône autostable

PROJET DE:

Nouvelle antenne relais

COORDONNÉES

X = 449138.69, Y = 1876965.51

GÉOGRAPHIQUES :

Longitude: 0.461485, Latitude: 43.878057

CONTACT FREE MOBILE

NOM:

Ludovic VANDENBERGHE

Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales

E-MAIL:

lvandenberghe@free-mobile.fr

ADRESSE:

Free Mobile

16 rue de la Ville l'Évêque

75008 Paris



SOMMAIRE

1. Synthese et motivation du projet
2. Descriptif détaillé du projet et des installations 5
3. Calendrier indicatif du projet 7
4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation
5. Plan de situation à l'échelle9
6. Plan de cadastre 11
7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après
8. Déclaration ANFR 15
9. Plans du projet
10. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat20
11. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé22
12. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence





1. Synthèse et motivation du projet

En tant que titulaire de licences 3G, 4G et 5G, Free Mobile est soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service et sa disponibilité, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que la protection de la santé et de l'environnement.

Free Mobile est notamment impliquée dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

La couverture des territoires en services de communications et services mobiles est adaptée à la réalité des usages et permet aux territoires d'apporter à leurs administrés les moyens de communications indispensables à leur vie personnelle et professionnelle.

Ainsi, Free Mobile travaille continuellement à répondre aux attentes des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires et sa pérennité en anticipant les évolutions des besoins et usages.

Cette anticipation est d'autant plus vitale à la lumière du rôle crucial des moyens de communication dans la crise sanitaire qui a frappé tous les territoires et l'incertitude, notamment en termes de re-confinement local, qui lui est liée.

Compte tenu de l'augmentation constante des besoins en connectivité mobile, de plus 30% chaque année, et afin de répondre aux besoins des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires, Free Mobile est engagé dans un programme soutenu et précis de déploiement du Très Haut Débit Mobile dans l'ensemble des territoires. Et ce, dans le respect permanent des normes de protection sanitaire.

L'envolée des usages de téléphonie mobile, +18% contre une moyenne de 2 à 5% au cours des 5 dernières années ainsi que la multiplication par 3 du volume de données depuis les clés mobiles observées par l'ARCEP sur les 15 premiers jours du confinement illustrent la nécessité de mettre en place urgemment une infrastructure mobile adaptée et résiliente permettant de prendre en charge instantanément une croissance exponentielle des usages distants fiables.

A ce titre, le programme de Free Mobile, réalisé au plus près des besoins des territoires et de leurs administrés, est urgent étant donnée l'accélération exponentielle du besoin en débit liée aux outils numériques fort consommateurs de débit qui sont inéluctablement amenés à se généraliser qui plus est vu le contexte sanitaire comme, par exemple, les téléconsultations/télésoins, le télétravail et l'enseignement à distance, la possibilité de veiller en direct sur ses proches.

L'introduction de la 5G permet de faire bénéficier les utilisateurs ayant opté pour la 5G d'une technologie inédite pour couvrir leurs besoins en termes de débit par simple ajout d'équipements sur le réseau existant.

En effet, la 5G a été pensée pour couvrir ponctuellement et uniquement le temps de la communication le demandeur du service tout en assurant une multiplication allant jusqu'à 10 des débits ainsi qu'une latence durée d'attente avant le début du service (dit de « latence ») fortement réduite.

Ce processus de déploiement d'équipements 5G, qui constitue une étape cruciale au sein du programme de planification, de déploiement et de modernisation du réseau, doit être anticipé étant donné les délais incompressibles, entre 18 et 24 mois, nécessaires au déploiement des équipements sur chaque site

En effet, ce dernier implique, la mobilisation et l'intervention de nombreux travailleurs et artisans, principalement locaux, exerçants dans différents corps de métier : géomètres, aménageurs/syndic d'électricité, notaires, chauffeurs/livreurs, grutiers, conducteurs de



travaux (Génie Civil, Electricité), ... et, indirectement hôteliers, restaurateurs ...

Le déploiement et le fonctionnement des antennes-relais est strictement encadré par la loi. Le spectre de fréquences accessibles par l'opérateur est réglementé et fait l'objet d'autorisations assorties d'obligations réglementaires.

Chaque nouvelle antenne ou modification doit faire l'objet d'une autorisation d'émettre dans une bande de fréquences donnée de la part de l'ANFR avant d'être mise en service. L'ANFR vérifie notamment que les seuils sanitaires d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques sont respectés.

2. Descriptif détaillé du projet et des installations

Descriptif du projet

Ce projet consiste en l'installation d'antennes sur un pylône treillis de 30 m à construire, au lieu-dit La Tombe (32310 SAINT PUY).

Des coffrets techniques seront installés au pied du pylône et le tout sera clôturé par un grillage rigide de 2 m de hauteur.

Une attention particulière a été portée à l'insertion de ce projet : le choix s'est orienté sur un terrain communal prévu à cet effet (emplacement réservé).

Caractéristiques d'ingénierie

Nombre d'antennes	Existantes:	À ajouter : 5	À modifier : 0
Туре		Panneau	
Technologies		3G / 4G / 5G	
Azimuts (S1/S2/S3)		20° 140° 260°	





Antennes

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF ⁽¹⁾	HBA ⁽²⁾ / sol	HBA NGF	HMA ⁽³⁾ / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
	4G 700 MHz	30 m	218 m	26 m	214 m	27.35 m	215.35 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	30 m	218 m	26 m	214 m	27.35 m	215.35 m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	30 m	218 m	26 m	214 m	27.35 m	215.35 m	29	26.85	6°
20°	4G 900 MHz	30 m	218 m	26 m	214 m	27.35 m	215.35 m	32	29.85	6°
	4G 1800 MHz	30 m	218 m	26 m	214 m	27.35 m	215.35 m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	30 m	218 m	26 m	214 m	27.35 m	215.35 m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	30 m	218 m	26 m	214 m	27.35 m	215.35 m	33	30.85	4°
	4G 700 MHz	30 m	218 m	26 m	214 m	27.35 m	215.35 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	30 m	218 m	26 m	214 m	27.35 m	215.35 m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	30 m	218 m	26 m	214 m	27.35 m	215.35 m	29	26.85	6°
140°/260°	4G 900 MHz	30 m	218 m	26 m	214 m	27.35 m	215.35 m	32	29.85	6°
140 / 200	4G 1800 MHz	30 m	218 m	26 m	214 m	27.35 m	215.35 m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	30 m	218 m	26 m	214 m	27.35 m	215.35 m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	30 m	218 m	26 m	214 m	27.35 m	215.35 m	33	30.85	4°
	5G 3500 MHz	30 m	218 m	29.2 m	217.2 m	29.62 m	217.62 m	47.6	45.4	6° ₍₄₎

⁽¹⁾NGF = nivellement général de la France

Azimut : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

PIRE (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

PAR (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

⁽²⁾HBA = hauteur bas d'antenne

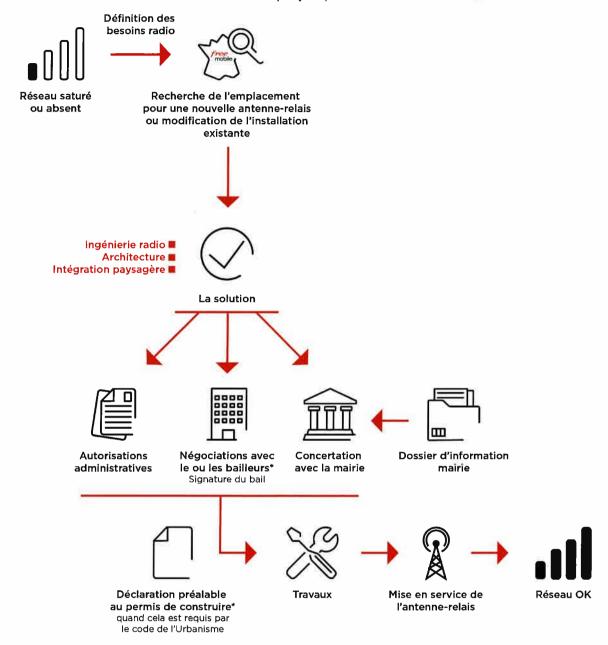
⁽³⁾HMA = hauteur milieu d'antenne

⁽⁴⁾ sans tenir compte de la variabilité des faisceaux



Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.



^{*}Si nécessaire

3. Calendrier indicatif du projet

Remise du dossier d'Information (TO)	Septembre 2025
Début des travaux (prévisionnel)	Octobre 2025
Mise en service (prévisionnel)	Novembre 2025

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.



L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.

4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation

Adresse

Lieu-dit La Tombe 32310 SAINT PUY

Coordonnées

Lambert II étendu

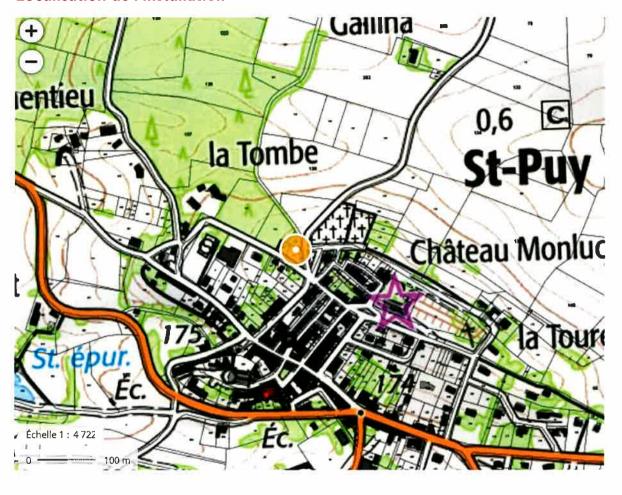
X = 449138.69 Y = 1876965.51 **WGS 84**

Longitude : 0.461485 Latitude : 43.878057



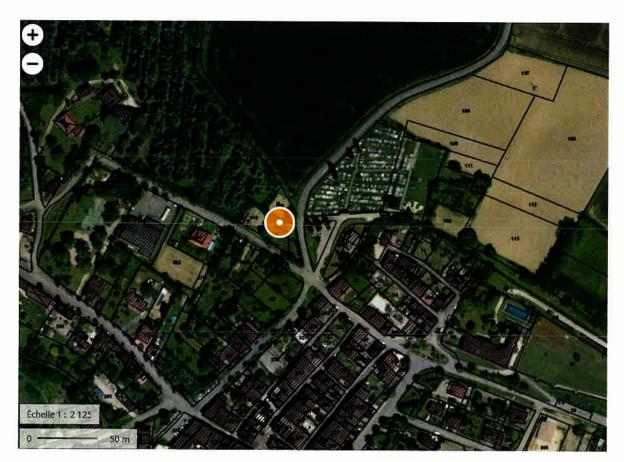
5. Plan de situation à l'échelle

Localisation de l'installation



13P268005\$80000110726





Description des ouvrants (fenêtres, balcons, portes) situés à moins de 10 mètres, sur le linéaire de façade concerné

Sans objet

6. Plan de cadastre

Département : GERS

Commune : SAINT-PUY

Section : AH Feuille : 000 AH 01

Échelle d'origine : 1/2000 Échelle d'édition : 1/2000 Date d'édition : 01/12/2022 (fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44 ©2022 Direction Générale des Finances

Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

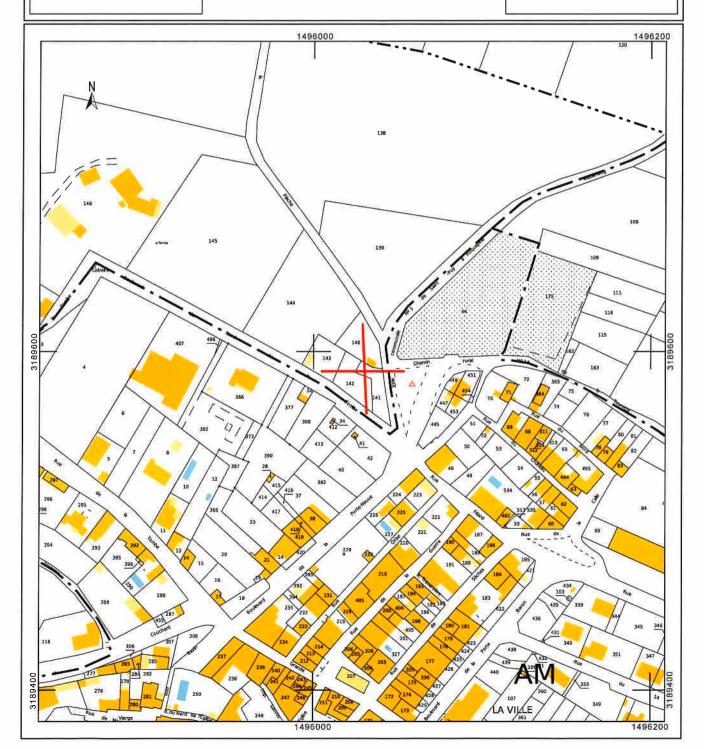
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant; PTGC AUCH

14 RUE LECONTE DE L'ISLE 32010 32010 AUCH CEDEX tél. 05 62 61 59 39 -fax cdif.auch@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

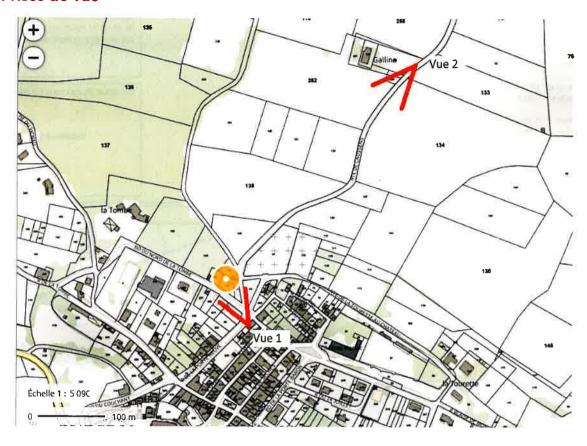






7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après

Prises de vue





Prise de vue n°1

Etat avant:



Etat après :





13P268005\$80000110926



Prise de vue n°2

Etat avant:



Etat après :



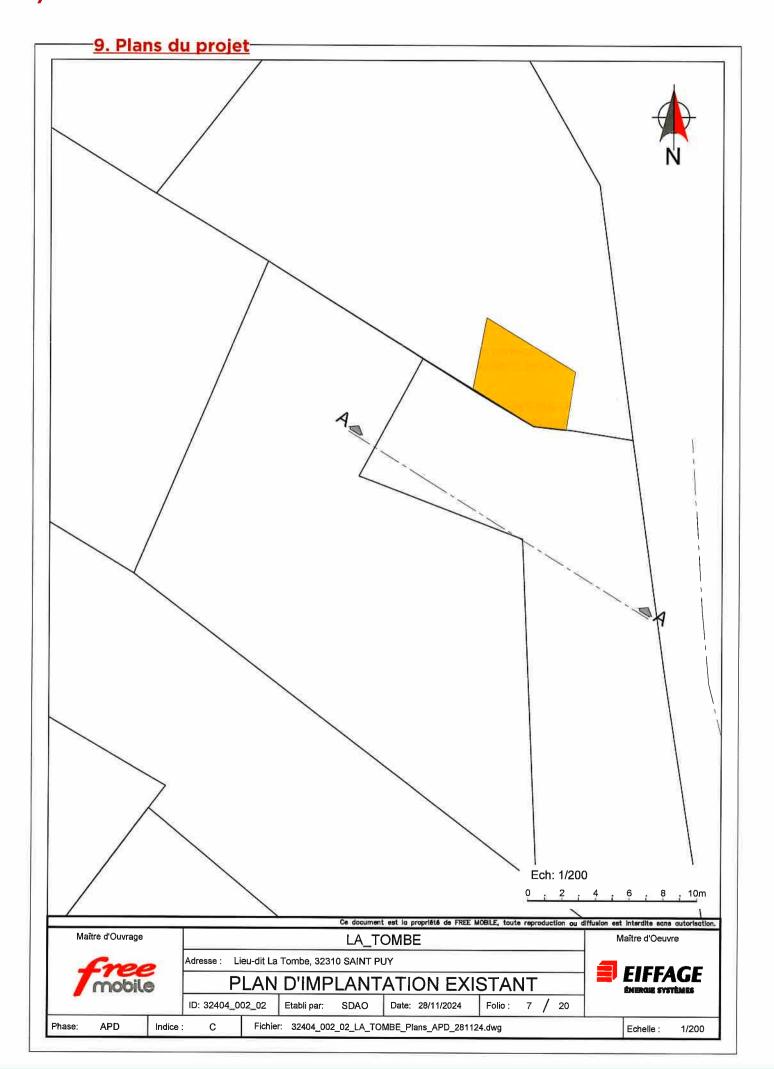


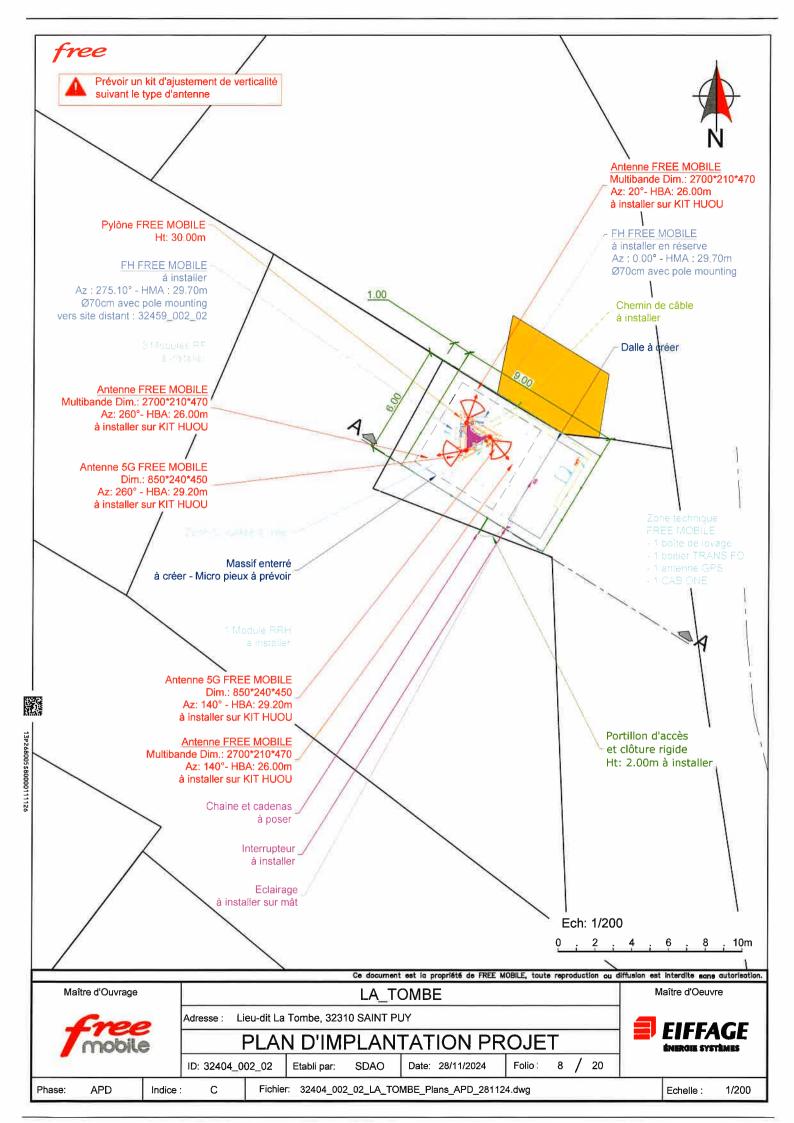
8. Déclaration ANFR

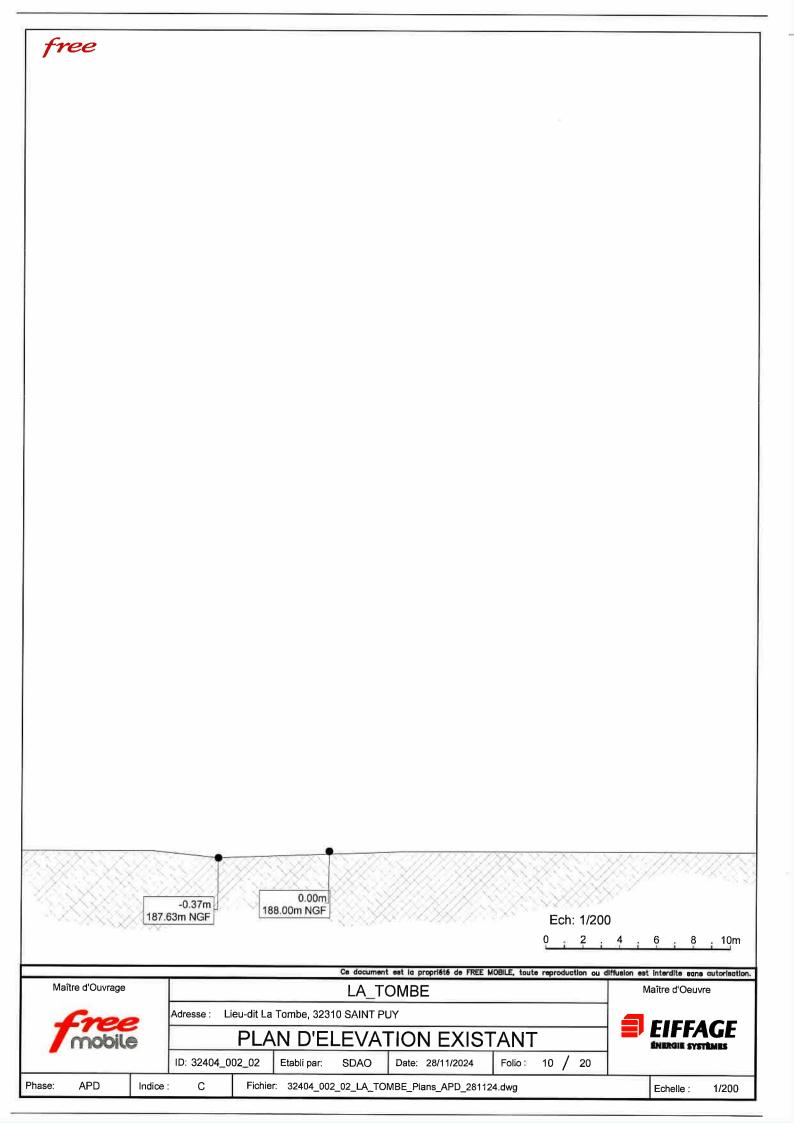
Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

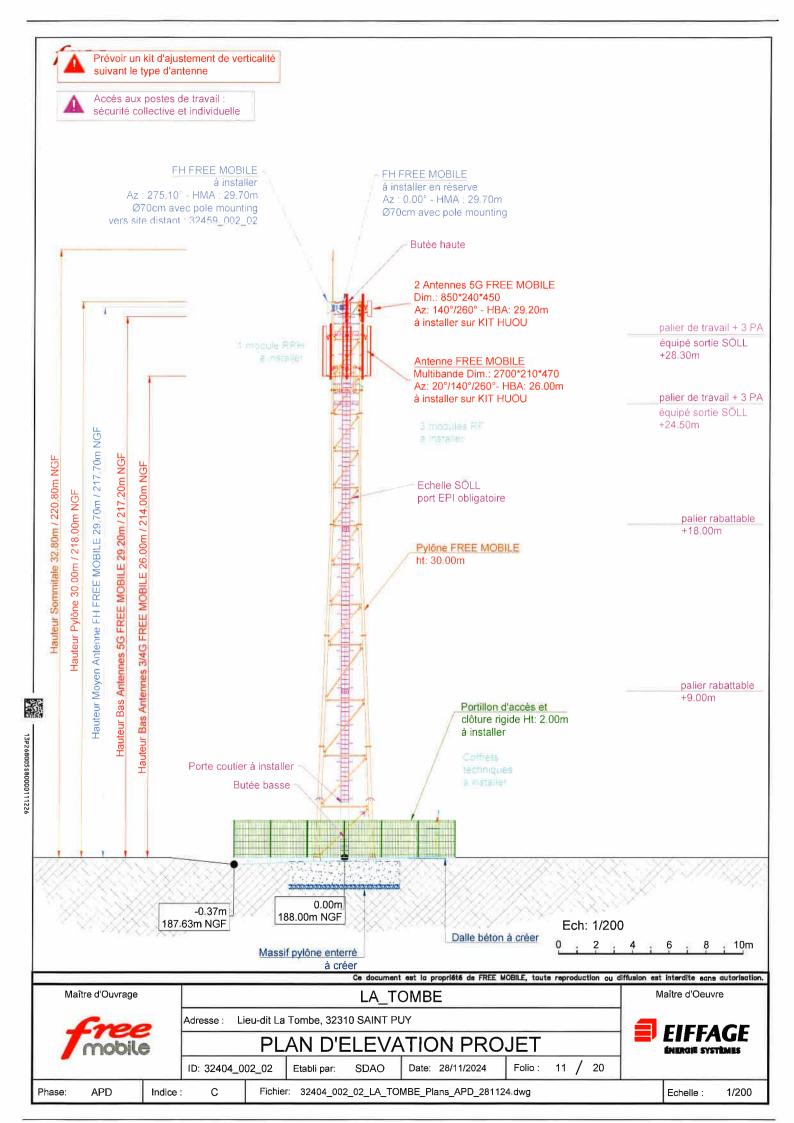
1. Conformité de l'installation aux	règles du guide I	DR 17* de l'ANFR ?
	☑ oui	non
* Guide technique ANFR DR17 modélis public.	ation des sites radio	pélectriques et des périmètres de sécurité pour le
2. Existence d'un périmètre de séc	curité** balisé ac	cessible au public
	☐ oui	☑ non
** Périmètre de sécurité : zone au voisi supérieur au seuil du décret ci-dessous		lans laquelle le champ électromagnétique peut-être
	•	par la station objet de la demande sera-t-il 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de
	☑ oui	non
•	visé par l'article	sements scolaires, crèches, établissements 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002
	oui oui	☑ non













10. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

Sites Internet

Site gouvernemental	www.radiofrequences.gouv.fr
Sites de l'Agence Nationale des Fréquences	www.anfr.fr www.cartoradio.fr https://5g.anfr.fr/
Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes	www.arcep.fr www.arcep.fr/la-regulation/grands-dossiers-reseaux- mobiles/la-5g/frequences-5g-procedure-dattribution- de-la-bande-34-38-ghz-en-metropole.html https://www.arcep.fr/nos-sujets/la-5g.html

Documents pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental www.radiofrequences.gouv.fr

Guide à destination des élus : l'essentiel sur la 5G	https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/Brochure 5G WEB.PDF
Antennes relais de téléphonie mobile	http://www.radiofrequences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html
Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques	http://www.radiofrequences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html

Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site www.anfr.fr

Exposition du public aux ondes: Le rôle des Maires	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf				
Présentation de la 5G	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documen ts/5G/ANFR_5G.pdf				
Vidéos pédagogiques sur les ondes	https://www.anfr.fr/anfr/lanfr-academie				

Rapports des Autorités scientifiques et sanitaires

Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (ANSES ex AFSSET), 15 octobre 2013, Mise à jour de l'expertise « radiofréquences et santé »

L'ANSES actualise l'état des connaissances qu'elle a publié en 2009. L'ANSES maintient sa conclusion de 2009 sur les ondes et la santé et indique que «cette actualisation ne met pas en évidence d'effets sanitaires avérés et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population»

Rapport et avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), 17 février 2022, actualisant l'avis du 12 avril 2021 relatif à la 5G

Dans la continuité de ses travaux d'expertise sur radiofréquences et santé, et sur la base des nombreuses données scientifiques disponibles à ce jour, l'ANSES estime que « le lien entre



exposition aux radiofréquences et risques sanitaires pour les fréquences d'intérêt pour le déploiement de la technologie 5G est, en l'état des connaissances, comparable à celui pour les bandes de fréquences utilisées par les générations précédentes. »

L'ANSES précise, en réponse aux observations recueillies suite à la consultation publique lancée en 2021, que « Tous les effets biologiques ont bien été considérés dans cette expertise, à travers notamment les expertises précédentes réalisées par l'Anses afin d'évaluer les effets sur la santé associés à l'exposition aux radjofréquences. ».

Rapport de l'Agence Nationale des Fréquences sur l'exposition du public aux ondes électromagnétiques, août 2020

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) a réalisé des simulations numériques des niveaux d'exposition créés par la téléphonie mobile dans une zone urbaine très dense, à savoir le 14ème arrondissement de Paris. De par les résultats obtenus, l'ANFR a estimé un impact faible de l'introduction de la 5G sur l'exposition du public aux ondes électromagnétiques par rapport à un scénario de renforcement de la 4G sans 5G.

Rapport des agences de l'Etat sur le déploiement de la 5G, septembre 2020

À ce jour, les agences sanitaires qui se sont prononcées considèrent les effets sanitaires de la 5G, comme des autres radiofréquences déjà utilisées, non avérés en-deçà des valeurs limites d'exposition. (base : rapport des agences de l'Etat sur le déploiement de la 5G)

Rapport et avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), 20 avril 2021, Avis et conclusions relatifs à la 5G

Dans la continuité de ses travaux d'expertise sur radiofréquences et santé, et sur la base des données scientifiques disponibles à ce jour, l'ANSES estime que « la situation en matière de lien entre exposition aux radiofréquences et effets sanitaires pour les fréquences d'intérêt pour le déploiement de la technologie 5G est, en l'état des connaissances, comparable aux bandes utilisées par les générations précédentes »

Rapport de l'ANFR relatif aux mesures d'exposition du public aux ondes avant et après mise en service de la 5G, décembre 2021

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) a réalisé une campagne de 3000 mesures d'exposition du public aux ondes avant et après mise en service de la 5G. Dans ce cadre, les résultats montrent que l'exposition est comparable avant et après introduction de la 5G.

Date	Agence sanitaire
janv-20	Agence de Protection Environnementale irlandaise
16-avr-19	Ministère Allemand de l'Environnement, de la Nature et de la Sécurité Nucléaire
28-mars-19	Ministère Autrichien du Climat, de l'Environnement, de l'Energie, de la Mobilité, de l'Innovation et de la Technologie (BMK), 28 mars 2019
11-janv-19	Direction de la Radioprotection et de la sécurité nucléaire de Norvège (DSA), 11 janvier 2019
05-mal-19	Autorité Sanitaire Danoise (Sundhedsstyreisen)
19-févr-20	Comité Consultatif Scientifique sur les Radiofréquences et la Santé d'Espagne
04-janv-19	Autorité finlandaise de radioprotection
nov-19	Agence Nationale de la Santé Publique Suédoise
avr-20	Agence Australienne de Sécurité Nucléaire et de Radioprotection
03-déc-19	Ministère de la Santé de Nouvelle Zélande
sept-20	Conseil de la santé des Pays-Bas
nov-19	Département fédéral Suisse de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
avr-19	Food and Drug Administration (Etats-Unis)





11. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public.

Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants en France conformément aux dispositions du décret 2002-775 du 3 mai 2002. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). En tout état de cause, Free Mobile s'est toujours engagé à se conformer continuellement à toute éventuelle modification de la réglementation.

Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques (décret 2002-775 du 3 mai 2002)

	700 MHz	800 MHz	900 MHz	1,8 GHz	2,1 GHz	2,6 GHz	3,5 GHz
Valeur limite d'exposition (V/m)	36	39	41	58	61	61	61

Pour garantir une sécurité maximale, ce seuil de référence a été établi de façon à garantir au niveau du public un DAS (débit d'absorption spécifique) corps entier inférieur à 0,08W/kg. Ce niveau de DAS est obtenu en appliquant un coefficient diviseur de 50 sur la mesure en deçà de laquelle aucun effet biologique n'a été observé expérimentalement.

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

12. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence

Free Mobile met en œuvre depuis plusieurs années un processus opérationnel de déploiement de ses sites selon les règles de transparence et d'application du principe de sobriété de l'exposition électromagnétique découlant de la loi Abeille de 2015 et repris dans le code des communications électroniques.

Free Mobile s'engage à informer le maire ou le président du groupement de communes de la date effective des travaux d'implantation de la nouvelle installation radioélectrique concernée ainsi que de la date prévisionnelle de mise en service de cette installation.



Des mesures d'information préalable des maires et de concertation sur les ondes existent en France depuis plus de 15 ans. L'Association des Maires de France et les opérateurs ont ainsi établi en 2006, un « Guide des relations entre opérateurs et communes » (GROC) veillant à ce que chaque nouveau projet d'antenne dans une commune fasse l'objet d'une information préalable du maire. Free Mobile s'engage à suivre ce guide.







COUVERTURE MOBILE: DISPOSITIF DE **COUVERTURE CIBLÉE**

GUIDE PRATIQUE À DESTINATION DES MAIRES MAI 2021

Ce guide a vocation à informer les élus des principales étapes du dé-ploiement des sites mobiles et à les accompagner dans leurs premiers échanges avec les opérateurs.





13P268005S80000111526





















VOUS TROUVEREZ DANS CE GUIDE PRATIQUE LES PRINCIPALES RÉPONSES A VOS QUESTIONS.

Ce guide a été réalisé en partenariat avec :

l'Association des maires de France et présidents d'intercommunalités (AMF), l'Association des Départements de France (ADF),

l'Association des maires ruraux de France (AMRF). l'Association Nationale des Elus de Montagne (ANEM).

l'Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA),

l'Association des Régions de France,

Territoire d'Energie - Fédération nationale des collectivités concédantes et régies

la Fédération Française des Télécoms (FFTelecoms) Bouygues Telecom,

Free,

Orange,

& la Mission France Mobile de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

Ce guide vise à faciliter les déploiements et n'a pas de valeur juridique.

GÉNÉRALISER LA COUVERTURE MOBILE DE QUALITÉ

- ► En janvier 2018, le Gouvernement, l'Arcep et les opérateurs mobiles sont parvenus à un accord historique visant à généraliser la couverture mobile de qualité pour tous
- Pour la première fois, l'État fait le choix de prioriser l'objectif d'aménagement du territoire dans les critères d'attribution des fréquences mobiles*, dont les droits arrivalent à échéance lors des prochaines années.
- Cet accord se traduit par un renforcement de la couverture mobile, en s'appuyant sur des engagements du Gouvernement et des opérateurs. Le travail de négociation a permis d'obtenir de la part des quatre opérateurs de réseaux mobiles des engagements
- Les opérateurs se sont notamment engagés à :



dont une partie sera mutualisée. en construisant jusqu'à 5 000 nouveaux sites* par opérateur, mal couvertes, dans le cadre du dispositif de couverture ciblée, Assurer une couverture mobile de qualité dans des zones non ou

▶ Par ailleurs, quatre autres engagements ont été pris par les opérateurs dans le cadre de cet accord historique sont :

MOBILE ...I



Généraliser la réception en 4G de qualité sur l'ensemble du réseau mobile.



Améllorer la couverture des axes de transport, d'ici 2020 pour les axes routiers prioritaires (environ 55 000 km) et d'ici 2025 pour le réseau



utilisant notamment la voix sur Wifi, Améllorer la couverture à l'intérieur des batiments à la demande, en



ne sont pas satisfaisants. Proposer une offre de 4G fixe dans les zones où les débits Internet (fixe)

LE DISPOSITIF DE COUVERTURE CIBLÉE : COMMENT ÇA MARCHE ?



En janvier 2018, le Gouvernement, l'Arcep et les opérateurs mobiles sont parvenus à un accord historique visant à généraliser la couverture mobile de qualité pour tous les Français.

rour couvrir les zones non ou mal couvertes, les opérateurs mobiles se sont engagés à installer 5 000 sites chacun (le dispositif de couverture ciblée).



MOBILE ...

le territoire. Les équipes-projets locales sont notamment composées des préfectures, des conseils départementaux, des SGAR, des associations de collectivités Pour identifier les zones à couvrir des équipes projets locales se sont donc constituées partout sur projets des réseaux d'initiative publique du Plan France Très Haut Débit, des AODE, etc. territoriales, des porteurs de



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

FRANCE MOBILE

Les équipes-projets locales se réunissent à un rythme régulier pour sélectionner les sites mobiles prioritaires visant à couvrir ces zones prioritaires, dans le cadre de dotation allouée par l'Etat



Les opéraleurs mobiles ont jusqu'à 24 mois maximum pour couvrir les zones retenues dans l'arrêté.

Les équipes-projets locales transmettent à l'État la liste des zones qu'elles ont identifiées. L'État travaille conjointement avec les opérateurs pour consolider l'ensemble des les publie en arrêté ministériel sites mobiles prioritaires correspondants et





LE DISPOSITIF DE COUVERTURE CIBLÉE : OÙ EN EST-ON ?

DEPUIS MI-2018, A DEPLOYER SOUS 24 MOIS MAXIMUM PAR SITES MOBILES IDENTIFIES LES OPERATEURS

NOUVEAUX SITES MOBILES D'ORES ET DÉJÀ MIS EN SERVICE

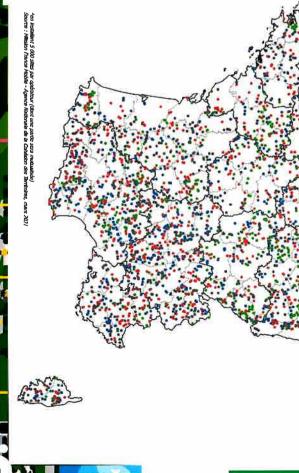
Dispositif de couverture ciblée : assurer une couverture mobile de qualité dans les zones non ou mai couvertes

2 997 sites mobiles* ont été identifiés par les acteurs locaux depuis juillet 2018 556 sites mobiles en 2018

903 sites mobiles en 2020 738 sites mobiles en 2019

MOBILE "III

- 800 sites mobiles en 2021



• SITES MOBILES: LE PROTOCOLE DE COOPÉRATION POUR ALLER PLUS LOIN DANS L'IDENTIFICATION ET LE DEPLOIEMENT DES

- Un document a été élaboré pour préciser les modalités pratiques de mise en oeuvre du dispositif de couverture ciblée et formaliser les échanges entre les collectivités, les opérateurs, leurs représentants, et les services de l'État : il s'agit du protocole de coopération.
- Le protocole de coopération s'adresse en priorité aux membres des équipes-projets locales aux locaux des opérateurs. maires des communes où seront localisées des nouvelles installations ainsi qu'aux représentants
- Les thématiques suivantes sont abordées dans le protocole de coopération :



MOBILE ...



DU LOYER ET DE LA REDEVANCE Etudes de charges, études géotechniques, etc.

ETABLISSEMENT

1

et étapes de déploiement : Pour un aperçu des délais

CALENDRIER



EMPLACEMENT

VIABILISATION* D'UN

Le protocole de coopération et l'ensemble des informations concernant le dispositif de couverture ciblée sont disponibles sur le site amenagement-numerique gouv.fr

https://www.amenagement-numerique.gouv.fr/fr/accord-mobile/ dispositif-couverture-ciblee

0

"Cf. glossaire p. 19

EN PRATIQUE

Le maire est en première ligne pour faciliter la recherche des sites mobiles (terrain, points hauts existants, etc.) et la délivrance de l'ensemble des autorisations administratives civil, construction du site mobile, etc.) (raccordement électrique, travaux de génie

LES DELAIS ET ETAPES DE DEPLOIEMENT

- ▶ Une fois que les arrêtés identifiant les sites mobiles à construire sont publiés, des échanges vont s'engager entre l'opérateur leader* en charge du déploiement, le maire de la commune et l'equipe-projet locale qui en assure le suivi.
- ou 24 mois): ► Les temps d'échanges seront différents selon la modalité retenue pour déployer le site (12

LA COMMUNE NE MET PAS DE TERRAIN VIABILISÉ À LA DISPOSITION DE L'OPERATEUR :

L'OPÉRATEUR DISPOSE D'UN DÉLAI DE 24 MOIS POUR CONSTRUIRE ET METTRE LE SITE MOBILE EN SERVICE.

- mobiles. zones à couvrir par les opérateurs de l'arrêté définissant la liste des mois court à partir de la publication Le point de départ du délai de 24
- courant Le cas des « 24 mois » est le plus

pages 8 et 9 Etapes détaillées

> METTRE À DISPOSITION DE L'OPÈRATEUR UN TERRAIN VIABILISÉ ACCOMPAGNÉ DE L'AUTORISATION D'URBANISME : LA COMMUNE DÉCIDE DE

L'OPÉRATEUR DISPOSE D'UN DÉLAI DE 12 MOIS POUR CONSTRUIRE ET METTRE LE SITE MOBILE EN SERVICE.

MOBILE "'I

▶ Le point de départ pour le calcul des 12 mois court à partir de la signature entre le maire et l'opérateur début de la construction du site. leader du procès-verbal validant

pages 10 et 11 Étapes détaillées

➤ A SAVOIR

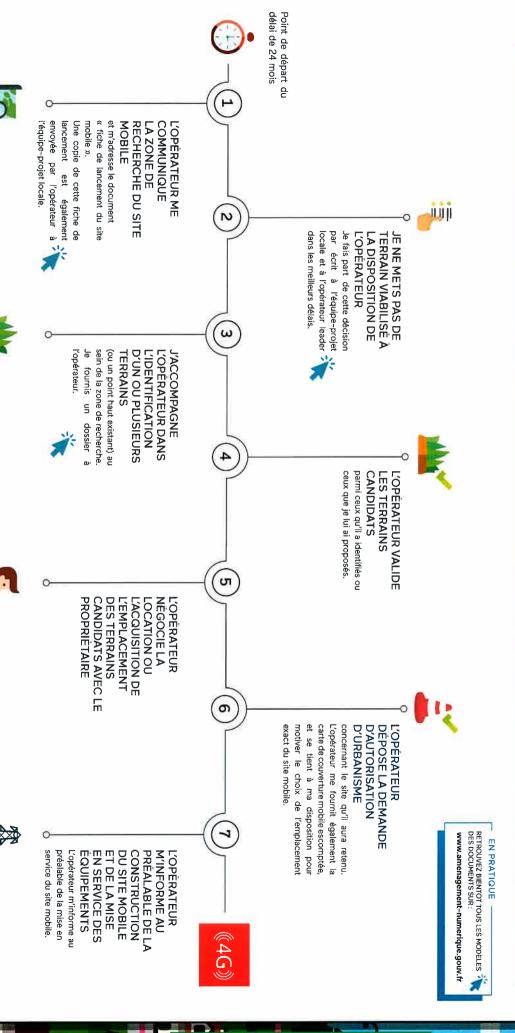
DISPOSITIONS DE LA LOI ELAN

sur le site : amenagement-numerique.gouv.tr ont été prises visant à accélerer la construction et territoire, 15 mesures d'applications immédiates Pour accélérer la couverture numérique du électroniques de nouvelle génération, accessible l'établissement des réseaux de communications





→ L'OPÉRATEUR LEADER DISPOSE D'UN DÉLAI DE 24 MOIS POUR CONSTRUIRE ET METTRE LE SITE MOBILE EN SERVICE



MOBILE "



ACCOMPAGNÉ DE L'AUTORISATION D'URBANISME LA COMMUNE DÉCIDE DE METTRE À DISPOSITION DE L'OPÉRATEUR UN TERRAIN VIABILISÉ

→ L'OPÉRATEUR LEADER DISPOSE D'UN DÉLAI DE 12 MOIS POUR CONSTRUIRE ET METTRE LE SITE MOBILE EN SERVICE



DISPOSITION UN METTRE A **ACCOMPAGNE** TERRAIN VIABILISÉ JE DECIDE DE

écrit à l'équipe-projet et à Après une délibération du l'opérateur leader part de cette décision par conseil municipal, je D'URBANISME fais



TECHNIQUEMENT VALIDE L'OPERATEUR

MES

PROPOSITIONS DE

(ou points hauts existants) TERRAINS

AUTORISATION

D'UNE

préférence. et les classe par ordre de



LES DEVIS

L'OPERATEUR VALIDE

Cf. Protocole de coopération



L'AUTORISATION JE DELIVRE

mobile escomptée, et se tient à viabilisé. L'opérateur me fournit de mise à disposition du terrain la signature d'un procès-verbal choix de l'emplacement exact du ma disposition pour motiver le également la carte de couverture par l'opérateur se traduira par délivrée. L'acceptation du terrain une fois l'autorisation d'urbanisme débuter les travaux de viabilisation site mobile. Il m'est conseillé de nécessaire à la construction du D'URBANISME



RETROUVEZ BIENTÓT TOUS LES MODÉLES TOES DOCUMENTS SUR : www.amenagement-numerique.gouv.fr

EN PRATIQUE

SERVICE LES ET MET EN CONSTRUIT MOBILE L'OPERATEUR LE SITE

site mobile. mise en service du au préalable de la L'opérateur m'informe EQUIPEMENTS



FINANCIÈRE DE LA **EN CHARGE SUR LA PRISE** PRONONCER AFIN DE ME PAR L'OPÉRATEUR VIABILISATION DEVIS POUR LES JE DEMANDE DES TERRAINS VALIDES

DU TERRAIN VIABILISE LOCATION OU AVEC MOI LA NEGOCIE

national). de négociation au niveau des terrains étant en cours de la mise à disposition (les modalités financières L'EMPLACEMENT L'ACQUISITION DE



enclenche



Une fois notifié de la décisio



l'équipe-projet locale. envoyée par l'opérateur à

privées, disponibles. parcelles publiques des acteurs disposant de de solliciter l'ensemble recherche il peut être utile je fournis un dossier à la zone de recherche, et à l'opérateur au sein de (ou un point haut existant)

lancement mobile ».

est

egalement 7

Une copie de cette fiche de ...

« fiche de lancement du site et m'adresse le document

l'opérateur.

Pour

cette

MOBILE

RECHERCHE DU SITE LA ZONE DE COMMUNIQUE

OU PLUSIEURS J'IDENTIFIE UN

TERRAINS

L'OPERATEUR ME

N

w

4

5

6

œ

ဖ

(10)

site mobile

OPERATEUR

IE SIGNE AVEC

















LE DISPOSITIF DE COUVERTURE CIBLÉE

▶ L'Etat pilote et anime le cispositif de couverture ciblée au sein de la Mission France Mobile (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires - ANCT).

La Mission France Mobile rassemble entre 6 et 8 personnes, et est chargée de :

- piloter et mettre en œuvre le dispositif de ciblée, en faisant le lien avec les équipes-projets locales coordonner les sujets nationaux et apporter un appui qui identifieront les sites à couvrir, couverture
- ▶ La Direction Générale Déléguée au Numérique de l'ANCT a technique et opérationnel aux équipes-projets locales.

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

BON A SAVOIR

L'ANCT, créée au 1er janvier 2020 désormais

Commissariat

pour mission d'impulser et de soutenir des actions préparant la société française aux révolutions numériques, visant à collaborer à l'émergence d'une société numérique innovante et inclusive.

publiques : Pour atteindre cet objectif, l'ANCT pilote quatre politiques

- Le programme France Mobile,
- Le programme Société Numérique, Le programme France Très Haut Débit qui vise à garantii l'accès au très haut débit partout, pour tous, d'ici 2022,

(EPARECA).

restructuration

des

artisanaux espaces

Le programme France Mobile appartient à la Direction Générale Déléguée au Numérique.

du Numérique, le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et l'Établissement public national d'aménagement et de

- L'incubateur des Territoires. Le programme nouveaux lieux / nouveaux liens,



mission.trancemobile@anct.gouv.fr



www.amenagement-numerique.gouv.fr

L'ARCEP PROPOSE, CONTRÔLE ET INFORME

au respect des obligations. Deal et dispose d'un pouvoir de sanction en cas de manquement éventuel L'Arcep assure le contrôle dans le cadre de la mise en oeuvre du New

engagements qu'ils ont pris dans le cadre du New Deal. trimestre après trimestre la mise en oeuvre par les opérateurs des L'Arcep publie un tableau de bord du New Deal, qui permet de suivre

https://www.arcep.fr/cartes-et-donnees/new-deal-mobile.html

propres mesures, par exemple dans des zones géographiques inexplorées, l'Arcep a mis à disposition un « kit du régulateur » qui comprend un guide pédagogique des protocoles utilisés au cours de ses campagnes de mesures, et des modèles de cahiers des charges technique (espace collectivités du site de Pour les collectivités qui souhaitent effectuer

12

VOS INTERLOCUTEURS LOCAUX

LES ÉQUIPES-PROJETS LOCALES ASSURENT LA RÉUSSITE DU DISPOSITIF DE COUVERTURE CIBLÉE

▶ Les équipes-projets locales (à l'échelle départementale ou pluri-départementale) ont pour mission d'accélérer le déploiement de sites mobiles sur leur territoire.

Pour atteindre cet objectif

- elles identifient et priorisent les zones à couvrir, elles facilitent la mise en œuvre des déploiements viabilisation des terrains, etc.). elles facilitent la mise en œuvre des déploiements par les opérateurs (par exemple : autorisations d'urbanisme,

QUI COMPOSE LES EQUIPES-PROJETS LOCALES?

Préfecture, conseil départemental, SGAR, associations de collectivités territoriales, porteurs de projets des réseaux d'initiative publique du plan France Très Haut Débit, etc.



Retrouvez le contact de votre équipe-projet p. 14 à 18

L'OPÉRATEUR LEADER ASSURE DÉPLOIEMENT DU SITE MOBILE 듀

WOBILE ...

- pendant toute la durée de mise en œuvre du projet. leader est désigné par les opérateurs pour chaque site mobile. L'opérateur leader sera l'interlocuteur du maire Pour assurer le déploiement du site mobile, un opérateur
- la publication de l'arrêté L'opérateur leader est connu au maximum un mois après

> A SAVOIR

SOLLICITATIONS DE SOCIÉTÉS TIERCES DANS LE DISPOSITIF DE COUVERTURE CIBLÉE

Des sociétés se présentant en qualité d'intermédiaire peuvent être amenées à contacter des collectivités au travers de toutes sortes de propositions foncières et techniques, offrant d'accélèrer le dispositif, de le rentabiliser, etc... Il est alors conseillé de s'assurer d'une recommandation préalable et formelle de l'operateur leader concerné par le site à construire.

En effet, l'operateur leader est soumis à des obligations de couverture dont il lui appartient de définir les modalités de mise en œuvre. Il n'aura aucune obligation de souscrire à une solution ou un accord éventuellement prétabli entre la collectivité et un tiers. La municipalité pourra utilement contacter l'equipe-projet locale.



■ AUVERGNE-RHÖNE-ALPES

Lisa DELPLANCO AUVERGNE-RHÖNE-ALPES

Gérard CLAUDE

CANTAL

Jean-Baptiste MANROUBIA-PORTEOUS
jean-baptiste manroubia-porteous @auvergne-rhone-alpes gouv Ir lise delplancq@auvergnerhonealpes,fr

> ccellarier@cantal Ir Cédric CELLARIER gerard claude@cantal.gouv ir

Xavier DUPASQUIER xavier_dupasquier@ain_fr benedicle chardon@ain gouv/fr Bénédicte CHARDON

♦ ALLIER

♦ HAUTE-LOIRE

Nicolas GUICHARD

Bernard GIRE

DROME

nguichard@ladrome fr

y Patrice LAMY lamy p@atlier.fr en cours de désignation

Département

telephonie43@hauteloire_fr pref-coordination@haute-loire gouv fr

HAUTE-SAVOIE

ARDÉCHE Jean-Marc THOMAS

pgilles@ardeche_fr Patrick GILLES

"Bone"

franck jeannes@hautesavoie fr Franck JEANNES

francois ayma@haute-savore gouv.lr

François AYMA

ISÉRE

Eric MENDUNI saliha belhadj@isere.gouv.lr Saliha BELHADJ eric menduni@isere Ir

► BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Crystelle DA SILVA

♦ COTE-D'OR

↓ JURA

♦ TERRITOIRE DE BELFORT

philippe gille@territoiredobelfort Ir

YONNE

Philippe GILLE

laurence schlotter@territoire-de-bellort gouv fr

Laurence SCHLOTTER

Isabelle VOISIN

Marco BERTI christelle da-silva@cote-dor gouv.fr

trederic.lalyman@haute-saone gouv ir Joffrey BOUTOILLE Joffrey BOUTOILLE@hautesaonenumerique.ir

♦ HAUTE-SAÔNE Frederic LALYMAN gunther backelandt@doubs_fr

sylvain collot@doubs gouv.tr

Guntker BAEKELANDT

Sylvain COLLOT

♦ DOUBS marco berli@coledor.tr

♦ NIĒVRE Cyril VERPILLAT isabelle voisin@jura gouv Ir cverpillal@jura fr

Grégoire PIERRE-DESSAUX

gregoire pierre-dessaux@nievre gouv tr Plarre BAREILLE

fabienne le-mens@yonne gouv (r

Yann LURIER yann-lurier@yonne tr Fablenne LE MENS

SAONE-ET-LOIRE

v.martin@saoneetloire71.fr Yvan MATZ Virginia MARTIN

yvan maiz@saone-el-loire gouv ir

♦ LOIRE

jean-michel.reymondon@loire Ir Jean-Michel REYMONDON pref-numerique@loire gouv lr

PUY-DE-DOME

Etlenne KALALO

Simon BANCAREL

Stéphane TRONTIN

pierre fournier(prhone fr Plerre FOURNIER stephane trontin@rhone_gouv fr

pierre moore@savoie fr

EURE-ET-LOIR

Naaïma MEJANI

remi mariial@leves ir Rémi MARTIAL inejani@eure-ct-loir gouv.lr

▼ GRAND-EST

ARDENNES bertrand capitaine@ardennes gouv tr Bertrand CAPITAINE

Mathleu TISON natthieu tison@cd08 fi

AUBE

Philippe RICARD philippe ricard@aube fr veronique chanteperdrix@aube gouv fr Véronique CHANTEPERDRIX

BAS-RHIN

christophe payen@haut-rhin gouy.fr
Jeanno BRUXER Chistophe PAYEN

Jeanne bruxer@bas-rhin gouv Ir

HAUT-RHIN

0 MEUSE

moussaid@departement54 fr Mohamed OUSSAID Bruno DELABRE

bruno delabre@incurthe-el-moselle gouv ir

Christophe PAYEN

emma henrich@haut-rhin gouv fr Emma HENRICH

Laurent WISLER
laurent wisler@incuse gouv ir
Thierry AUMONT
Thierry AUMONT@ineuse ir

➤ BRETAGNE

Pascale ERON-JOURDROUIN ♦ CŌTES-D'ARMOR

Dominique LAURENT

Jeennick MAIGNANT

Delphine TANGUY

Anne MANCIET

delphine tanguy@ille et-vilaine fr anne manciel@ille-el-vilaine gouv fr ♦ ILLE-ET-VILAINE

dominique laurent@coles-darmor gouv (r eannick maignant@cotes-darmor gouv fr

elienne kalalo@puy-de-dome gouv Ir

simon bancarel@puy-de-dome tr RHÔNE

SAVOIE

Plerre MOORE isabelle dupasquier@savoie gouv Ir Isabelle DUPASQUIER

> CENTRE-VAL DE LOIRE INDRE

♦ CHER

Serge SALAUN Jérémy GUEGUEN ♦ FINISTERE

Emille ROBIC

Jerome kernen@morbihan fr Jerama KERNEN

emilie robic@morbihan gouv Ir

MORBIHAN

serge salaun@finistere fr eremy gueguen@finistere gouv.tr)

hassina tachouali@indre gouv fr Hassina TACHOUAFT ccourtemanche (undre Ir

inagali chapey@loir-et-cher gouv fr Frederic FOUGERAY

Magall CHAPEY

frederic fougeray@departement41 fr

MOBILE "II

♦ LOIR-ET-CHER

Christophe COURTEMANCHE

joel martinet@departement18.fr JooI MARTINET stephane dubois@cher gouv Ir Stéphane DUBOIS

♦ INDRE-ET-LOIRE

sylvie claveau@indre-el-loire gouv li Erle GIBOUIN egibouin@departement-touraine Ir Sylvie CLAVEAU

daminique peuriere@loire1 gouv lr

Dominique PEURIERE

LOIRET

♦ MOSELLE

♦ HAUTE-MARNE

aurelie pomer@moselle-libre fr Aurėlie POIRIER Béatrice MOUGEL realrice mougel@mosclle gouv fr

VOSGES

MARNE Eric chauvin@haute-inarne fr Eric CHAUVIN

gny@haute marne gouy fr

Anaïs BOVIGNY

Hubert SOSSON

arne gouv fr

Nicolas COSTE

Brice CHAT

nicolas coste@vosges gouv tr

kazziha cecile@marne Ir Cécile KAZZIHA

MEURTHE-ET-MOSELLE

► HAUTS-DE-FRANCE

labrice douez@lafibrenumerique5962 fr Fabrice DOUEZ Gerald FIEVET gerald fievet@hauts-de-france gouv.fr

► ILE-DE-FRANCE

rose-marie lyvantu@paris-id! gouv fr Rose-Maria LY VAN TU

NORMANDIE

O CALVADOS

Olivier COLIN Virginia FOSSEY olivier colin@calvados Ir virginie fossey@calvados gouv Ir

EURE

Clement IFRI

Sabrina MARAIS pref-scaed@eure gouv.fr

♦ MANCHE

♦ SEINE-MARITIME

Vincent FILLION veronique nael@manche gouv ir Véronique NAEL

> jean-pierre lucas@sememaritime fr Jean-Pierre LUCAS

clement georges@seine-maritime gouv fr

llorence martin-pons@ariege gouv lr Frédéric BLANC

Florence MARTIN - PONS

ARIEGE

Iblanc@ariege tr

AUDE

ORNE

bertrand leonce@orne_gouv fr Jean-François AUBERT aubert jean-francois@orne fr Bertrand LEONCE

NOUVELLE-AQUITAINE

♦ CHARENTE

luc viart@charente gouv fr jcarruette@charenle-numerique.fr Jean CARRUETTE

O CHARENTE-MARITIME

Yann LE GUILLOU yann leguillou@charente-maritime Ir aurelie feuillet@charente-maritime gouv fr Aurelia FEUILLET

16

CORREZE

Louis-marc delaporte@correze gouv fr Louis-Marc DELAPORTE Plerre ESTERLE

CREUSE

Philippe MERPILLAT phmerpillal@creuse fr tabien faure@creuse gouv tr Fabien FAURE

DEUX-SEVRES

jean-francois collier@deux-sevres fr Chrystel BAILLARGET Jean-François COLLIER chrystel baillarget@deux-sevres gouv tr

> chantal mouchet@gard fr Chantal MOUCHET Frédéric BARNOIN ♦ GARD philippe clot@aveyron fr Philippe CLOT

GERS

\ LOZERE

jean-paul lavre@lot fr sandra gruszka@lot gouv fr Jean-Paul FAVRE Sandra GRUSZKA

DORDOGNE

Jean-Philippe SAUTONIE
Jp sautonie@dordogne Ir sebastien imberdis@dordogne gouvilr Sébastien IMBERDIS

♦ GIRONDE

y breton@girondenumerique fr Yenn BRETON Eric SUZANNE onde gouv fr

Emmanual DEXET

Iranck inartinie@haute-vienne gouv fr Frenck MARTINIE muel dexet@haute-vienne ir

\ LANDES

HAUTE-VIENNE

▼ OCCITANIE

Marion DOURTHE

frederic mandis@lotetgaronne fr Frédéric MANDIS

LOT-ET-GARONNE

Danlel BOUTY Janiel bovty@łot-et-garonne gouv Ir

joan-inichel guillou@landes fr Jean-Michel DEJARDINS-GUILLOU

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

christophe pecale@pyrenees-atlantiques gouv fr Stéphanle PUYAL Christophe PECATE

♦ VIENNE Martine Demazoin

stephanie puyal@latibre64 tr

lguerin@departement86 Ir Fablen GUERIN nartine demazom@vienne gouv fr

PYRENEES-ORIENTALES

Philippe DUBOS

♦ HAUTE-GARONNE

Marle-Paule DEMIGUEL

jean-christophe galy@hautegaronnenumerique fr Jean-Christophe GALY philippe dubos@pyrenees-orientales gouv ir Stéphane CLERCQ stephane clercq@cd66 tr

TARN

MOBILE ...

Céline COUDERC

HAUTES-PYRENEES

Joan-Pierre DESSEIGNET

Giller MENESTREAU gilles menestreau@larn.gouv fr

TARN-ET-GARONNE

AVEYRON

♦ HĒRAULT philippe collet@ha-py (r Philippe COLLET

julien jean@aveyron gouv tr Julien JEAN

♦ LOT

Damlen VINSU

Franck MIOLANE

damien vinsu@herauli gouv fr

philippe raggini@aude gouv.fr Denis BRUGERON Philippe RAGGINI

karım mockbal@larn-el-garonne gouv fr Marianna BUSSER marianne busser@ledepartement82 fr

► PAYS-DE-LA-LOIRE

Edwige DARRACQ Jeen-Pierre SALERS jpsalers@gers fr

Patrick BOYER

Marie-Claire VIOULAC

-claire vioulac@lozere gouv fr

edwige darracq@gers gouv tr

Claire ALFANDARI claire alfandari@paysdelaloire fr stephanie baffou@pays-de-la-loire gouv fr Odlia GAUDIN odile gaudin@paysdelaloire (r Stéphanie BAFFOU

0-

lea bomier@corse gouv fr Léa BOMIER francois pietri@isula corsica Francois PIETRI **▼ CORSE**

VOS INTERLOCUTEURS LOCAUX AU SEIN DES ÉQUIPES-PROJETS LOCALES

► PROVENCE-ALPES-CŌTE D'AZUR

♦ ALPES-DE~HAUTE-PROVENCE

♦ BOUCHES-DU-RHÔNE

0

VAR

thierry gallot@le04 fr guillaume bance@alpes-de-haute-provence gouv.lr Thlerry GALLET Guillaume BANCE

ALPES-MARITIMES Yves RICHARD HAUTES-ALPES

isabelle pandolfi@bouches-du-rhone gouv fr Nathalle GOISBART DE MONSABERT nathalie goisbartdemonsabert@departement13.I Isabelle PANDOLFI

marie-christine baldinı@var gouv fr Maria-Christine BALDINI

Jenn-Pierre SEVAL jseval@var ir

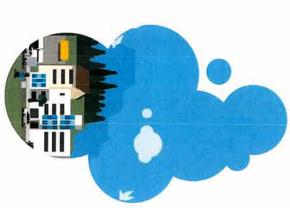
yvés:richard@finatus-alpes,gouv.fr Valérie MARTAZIER valerie martazier@hautes-alpes tr

christine ghilardi@alpes-maritimes gouv fr

lferaud@departement06 Ir Laurent FERAUD Christine GHILARDI

VAUCLUSE

aurelien gaucherand@vaucluse gouv ir Sophie PREVOST sophie prevost@vaucluse fr Aurellen GAUCHERAND



18

GLOSSAIRE

AUTORISATION D'UTILISATION DE FRÉQUENCES

L'utilisation des fréquences pour un réseau mobile est soumise à une autorisation préalable attribuée à un opérateur mobile, par décision de l'Arcep. L'opérateur mobile est autorisé à utiliser la fréquence concernée dans les conditions techniques spécifiées par l'autorisation.

OPÉRATEUR LEADER

Il s'agit de l'opérateur mobile désigné pour construire et mettre en service le site mobile, pour le compte des opérateurs concernés.

SITE DE TÉLÉPHONIE MOBILE

Un site comprend en règle générale plusieurs groupes d'antennes de laçon à couvrit de la manière la plus efficace la zone cible (360°). Les sites peuvent être des points hauts existants (letrasses d'immeuble, château d'eau, sitos etc.) ou à construire. La solution retenue pour le choix des sites doit tenir compte de la nécessité d'assurer la mellieure couverture mobile, et de leur bonne insertion dans son environnement.

MOBILE "II

VIABILISATION

Dans le cadre du dispositif de couverture ciblée, la viabilisation du terrain consiste en un faccordement électrique et routier (chemin d'accès carrossable) du site mobile retenu dont le coût est intégralement pris en charge par l'opérateur.

ZONE DE RECHERCHE

La zone de recherche correspond à la zone cible au sein de laquelle un ou plusieurs sités candidats seront recherchés afin d'y implanter un pylone. Partois, la zone de recherche comprend un point haut existant à l'instar d'un château d'eau.

7

13P268005\$80000112026





www.amenagement-numerique.gouv.fr

https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/francemobile-54































Liberté Égalité Fraternité



ADEME:

L'Agence de la transition écologique est un établissement public qui suscite, coordonne ou réalise des opérations de protection de l'environnement et pour la maîtrise de l'énergie.

ANFR:

L'Agence nationale des fréquences contrôle l'utilisation des fréquences radioélectriques et assure bonne cohabitation de leurs usages par l'ensemble des utilisateurs. Elle s'assure également du respect des limites d'exposition du public aux ondes.

ANSES

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a pour mission principale d'évaluer les risques sanitaires dans divers domaines en vue d'éclairer la décision publique. L'ANSES conduit par exemple des expertises sur les effets potentiels des ondes sur la santé.

ARCEP:

C'est une autorité administrative indépendante chargée de la régulation des communications électroniques et des Postes et la distribution de la presse en France. C'est par exemple l'ARCEP qui est en charge des procédures d'attribution des fréquences, et du respect des obligations des opérateurs en termes de couverture mobile.

TION

ALORS QUE LES PREMIÈRES OFFRES 5G VIENNENT D'ÊTRE LANCÉES EN FRANCE, LE DÉPLOIEMENT DE CETTE NOUVELLE TECHNOLOGIE SUSCITE DE NOMBREUSES INTERROGATIONS, MAIS AUSSI BEAUCOUP DE FAUSSES INFORMATIONS.

La présente brochure s'adresse essentiellement aux élus locaux, directement concernés par l'aménagement numérique des territoires, et souvent sollicités au niveau local pour répondre à ces interrogations. Elle a pour but de vous donner les informations nécessaires pour comprendre ce que va apporter la 5G et démêler le vrai du faux sur cette nouvelle technologie. Elle rappelle également quel est votre rôle, notamment en tant que maire, et quels sont les outils à votre disposition, pour accompagner le déploiement de la 5G sur votre territoire et organiser la communication et la concertation au niveau local.

Sous la direction du Secrétariat d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, cette brochure a été élaborée par la Direction Générale des Entreprises (DGE), en lien avec l'ARCEP, l'ANFR, l'ANSES, l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires, le Ministère des Solidarités et de la Santé et le Ministère de la Transition Écologique, et avec la participation des associations d'élus.





La 5G qu'est-ce que c'est?

La «5G» est la cinquième génération de réseaux mobiles. Elle succède aux technologies 2G, 3G et 4G. La 5G doit permettre un bond dans les performances en termes de débit, d'instantanéité et de fiabilité : débit multiplié par 10, délai de transmission divisé par 10 et fiabilité accrue. À usage constant, la 5G est moins consommatrice d'énergie que les technologies précédentes (4G, 3G, 2G).



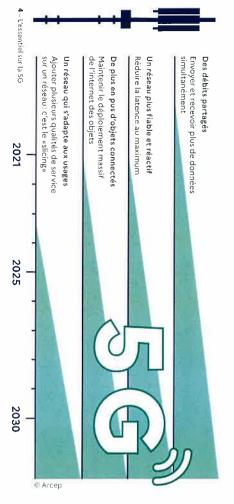
Le secteur des télécommunications voit émerger régulièrement de nouvelles technologies et connait environ tous les 10 ans une évolution plus importante. La 5G cohabitera avec les technologies précédentes et viendra renforcer la couverture numérique du territoire tout en évitant la saturation des réseaux.

66 Il s'agit d'une **amélioration continue** pour s'adapter aux nouveaux usages des utilisateurs.

> La 5G : une technologie évolutive

L'introduction des fonctionnalités sera progressive parce que le réseau 5G sera déployé en plusieurs étapes par les opérateurs mobiles : les antennes d'abord, puis le cœur de réseau. Durant les premières années, la

5G sera « dépendante » du réseau 4G. De nouvelles fréquences seront aussi ajoutées progressivement. L'ensemble des gains de performance apparaîtra dans quelques années.



De la 2G à la 5G :

une technologie qui évolue pour offrir de nouvelles opportunités





Que permettra la 5G?

> Eviter la saturation des réseaux 4G

sormais sur plus de 96% du territoire. Les utilisateurs bénéficieront d'un débit qui visioconférence plus performants. tant par exemple d'utiliser des services de saturation des réseaux 4G déployés dévices internet existants, tout en évitant la A son lancement, la 5G améliorera les serpourra être nettement supérieur permet-

> Ouvrir la voie aux innovations

coup de domaines : La 5G permettra progressivement de tés ont une utilité très concrète dans beau-Loin d'être des gadgets, les objets connecconnecter un nombre important d'objets

- médecine: développement de la téléméments de malades par exemple, tien de la connexion pendant les déplacedecine, gestion du matériel médical, main-
- agriculture et environnement: régulation troupeaux et de leur santé, de l'arrosage, fermes connectées, suivi des
- transport: gestion logistique pour une meilleure régulation des flux de circulation,
- Industrie: outils industriels plus performants
- sécurité routière: voitures connectées aides à la conduite
- services de secours: utilisation de drones des lieux d'intervention pour mieux appré de communication réservés, visualisation pour acheminer l'aide d'urgence, canaux hender les situations, etc.

Un développement progressif

d'une 5G utile, répondant aux besoins du de domaines dans lesquels la mise en place publics, biens collectifs, etc. c'est autant de santé publique, de transport, services plus grand nombre, est possible. être anticipés aujourd'hui. Infrastructures progressivement et ils ne peuvent pas tous Les usages sont amenés à se développer

soient disponibles. la 5G (faible latence, densité d'objets) core attendre que toutes les dimensions de être expérimentés, et d'autres devront enusages nécessiteront plus de temps pour usages industriels par exemple). D'autres tion des drones dans l'agriculture, certains veloppés dès le lancement de la 5G (utilisament un meilleur débit sont prêts à être dé-Les nouveaux usages nécessitant simple-

LE VOCABULAIRE DE LA TECHNOLOGIE MOBILE

donnees de radiofréquences pour transporter les placent. Un tel réseau utilise les ondes utilisateurs même lorsque ceux-ci se détéléphonie et de connexion internet aux communications offrant des services de Réseau mobile : c'est un réseau de télé-

peut être échangée en une seconde (on Débit : c'est la quantité de données qui l'exprime en Mbit/s).

parle aussi de temps de latence nimum pour transférer des données. On Délai de transmission : c'est le temps mi-

nées envoyées arrivent bien jusqu'au Fiabilité : c'est l'assurance que les don-

Exemples d'expérimentations

d'innovations technologiques permises à terme par la 5G''



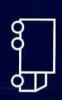
DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

Aide à la gestion des équipements médicaux dans l'hôpital ou au développement de la télémédecine.



A TOULOUSE

Le CHU de Toulouse mène des réflexions portant
Le CHU de Toulouse mène des réflexions portant
par exemple sur les questions de continuité de service
dans le cas de transfert de patients ou de localisation de biens et de personnes



DANS LE DOMAINE **DES TRANSPORTS**

Des navettes autonomes, la gestion du trafic de véhicules, le pilotage à distance de véhicules pour des interventions en zone sensible.



À LINAS-MONTHLÉRY

En France des tests sont en cours à l'autodrome
de Linas-Monthléry pour explorer les usages de la 5G
liés à la voiture connectée ou aux outils d'assistance
à la conduite dans un environnement routier proche



DANS L'INDUSTRIE

Dans l'industrie, des applications basées par exemple sur l'internet des objets ou la réalité augmentée permettront des gains importants en termes de maintenance, d'efficacité et de sécurité.



À VAUDREUIL
EN France, l'usine de Schneider Electric à Vaudreuil
en France, l'usine de Schneider Electric à Vaudreuil
expérimente les usages industriels de la 5G à travers
la mise en place d'un dispositif de maintenance
la mise en place d'un des cites à distance via la réalité



Question/Réponse

Est-ce que le déploiement de la 5G nécessite d'installer de nouvelles antennes ?

La première phase de déploiement de la 5G ne nécessitera pas d'installer massivement de nouveaux sites radios. Les opérateurs se serviront principalement des pylônes déjà existants pour ajouter les antennes 5G ou mettre à jour les antennes existantes.

La 5G pourrait aussi donner lieu à l'utilisation d'une autre sorte d'antenne à plus faible puissance : les « petites cellules ». Ces antennes

La 5G pourrait aussi donner lieu à l'utilisation d'une autre sorte d'antenne à plus faible puissance : les « petites cellules ». Ces antennes sont comparables à des émetteurs wifi : elles permettent une utilisation intensive d'internet mais portent à de faibles distances (généralement 200 mètres maximum). Elles seraient utilisées dans des lieux de forte affluence, comme des gares ou des centres commerciaux. Ces antennes devraient ètre peu utilisées dans un premier temps et se déployer dans quelques années en fonction des usages de la 5G qui vont se développer.



Faudra-t-il obligatoirement ? changer son équipement ?

La 5G restera un choix : choix de s'équiper, choix de souscrire un abonnement. Son lancement ne rendra pas incompatibles les téléphones des anciennes générations (comme c'est le cas aujourd'hui avec les mobiles 3G qui continuent de fonctionner alors que la 4G est présente sur la quasi-totalité du réseau mobile) et ne va pas contraindre à s'équiper d'un nouveau téléphone. La 5G va cohabiter avec les technologies plus anciennes.

Avant de changer son équipement, il faut se renseigner sur la couverture et la qualité de service dans les zones où l'on pense utiliser son téléphone. Des cartes seront publiées par les opérateurs suivant les recommandations de l'ARCEP, et un observatoire sera également disponible sur le site de l'Arcep (Observatoire des déploiements 5G).

Quelles garanties pour la vie privée des citoyens?

La 5G et plus généralement les évolutions à venir des réseaux télécoms vont entraîner davantage d'interactivité entre le réseau et ses utilisateurs, et augmenter les échanges de données. Afin de protéger ces données personnelles, les réseaux télécoms sont soumis à un double régime de protection de la vie privée : le respect du secret des correspondances, d'une part, et le Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD), d'autre part.

Le déploiement de la 5G renforce également le risque de menaces lièes aux équipements de réseau mobile. Pour préserver sa souveraineté économique autant que politique, la France œuvre à protéger ses infrastructures sensibles. C'est tout l'enjeu de la loi du 1^{er} août 2019 relative à la sécurité des réseaux mobiles 5G, qui soumet à autorisation préalable du Premier ministre l'exploitation d'équipements actifs des antennes mobiles pour les opérateurs télécoms qui sont opérateurs d'importance vitale (OIV).

Techniquement comment ça marche?

La 5G est souvent présentée comme une unique technologie alors qu'elle est en réalité l'assemblage d'innovations diverses :

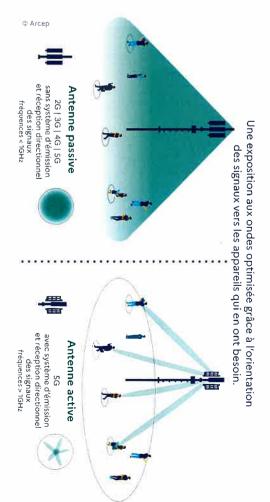
> Les bandes de fréquences de la 5G

Les réseaux mobiles, comme la radio, utilisent des ondes pour transporter des données. Ces ondes sont découpées en bandes de fréquences, qui nécessitent une autorisation de l'État pour être utilisées. Les différentes bandes de fréquences ont une portée et un débit différents : la 5G utilisera tout un ensemble de fréquences, attribuées récemment ou depuis plus longtemps :

Dans un premier temps, la 5G utilisera les bandes de fréquences qui sont déjà utilisées (notamment les bandes 700 MHz, 2,1 GHz ou 1800 MHz) ainsi que la bande de fréquences 3,5 GHz qui vient d'être attribuée aux opérateurs mobiles par l'Arcep le 12 novembre 2020. Cette bande offre un bon compromis entre couverture et amélioration du débit.

Dans un second temps, la 5G pourrait utiliser une autre bande, la bande 26 GHz (dite bande millimétrique). Cette bande n'est pas encore attribuée. Elle pourra permettre des débits très importants en zone très dense et pourra particulièrement être utilisée pour la communication entre objets connectés.

> Des antennes-actives innovantes



L'ensemble de ces innovations combinées permettront d'atteindre des débits jusqu'à 10 fois plus grands qu'en 4G et de réduire par 10 le temps de réponse (latence).



L'essentiel sur la 5G – 9



QUELS EFFETS SUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT ?

La 5G est au cœur de nombreux débats, où il est parfois difficile de différencier les rumeurs des faits établis. Deux sujets font notamment l'objet d'interrogations : les effets de la 5G sur la santé et l'impact global de la 5G sur l'environnement.



La 5G a-t-elle des effets sur la santé?

Une exposition aux ondes très surveillée

En France, l'exposition du public aux ondes est très réglementée et surveillée par l'ANFR. Cette agence réalise chaque année de nombreux contrôles, qui montrent que l'exposition aux ondes est globalement très faible et largement inférieure aux valeurs limites. Sur les 3000 mesures qui ont été réalisées en 2019, 80% d'entre elles attestaient d'une exposition inférieure à 1V/m, alors que les valeurs limites règlementaires se situent entre 36 et 61V/m selon les fréquences pour la téléphonie mobile.

> Une faible exposition

L'ajout de la 5G présentera une légère augmentation de l'exposition aux ondes, similaire à celle observée lors du passage de la 3G à la 4G mais l'exposition restera très faible. Cette estimation vient des mesures faites par l'ANFR en préparation de l'arrivée de la 5G. L'exposition aux ondes restera donc faible, et très largement en dessous des valeurs limites autorisées.

Des contrôles réguliers et sur demande de l'exposition des antennes

Pour s'en assurer, l'ANFR est en charge de mesurer l'exposition des antennes dans le cadre du dispositif de surveillance et de mesure des ondes. Les maires, les associations agréées de protection de l'environnement ou agréées au titre d'usagers du système de santé et les fédérations d'associations familiales peuvent demander gratuitement et à tout moment de telles mesures. L'ensemble des résultats de ces mesures est publié sur cartoradio.fr, qui permet déjà d'avoir accès à plus de 60000 mesures réalisées sur le territoire.

Le Gouvernement a décidé de renforcer les contrôles dans le cadre d'un plan spécifique qui triple le nombre de contrôles. L'ANFR sera en charge en particulier dans les prochains mois de mesurer l'exposition des antennes avant et après le déploiement de la 5G. 4800 mesures sont prévues d'ici fin 2021, réparties sur des territoires représentatifs. Ces mesures permettront de disposer d'informations objectives sur l'exposition liée au déploiement de la 5G.

66 « V/m » ou volt par mètre :

c'est l'unité de mesure qui sert à mesurer la force d'un champ électronique.

Le Comité national de dialogue sur l'exposition du public aux ondes électromagnétiques

Ce Comité de dialogue a été créé par la loi dite «Abeille». Placé au sein de l'ANFR, ce comité participe à l'information de l'ensemble des parties prenantes (associations, opérateurs et constructeurs, collectivités et représentants de l'administration), notamment sur les niveaux d'exposition aux ondes dans notre environnement et les outils de concertation. Ce Comité aspire à être un lieu de concertation et d'échanges constructifs sur les études menées ou à encourager pour une meilleure compréhension de l'exposition engendrée par les antennes, objets communicants et terminaux sans fil. Il n'a pas vocation à traiter des sujets sanitaires, qui font l'objet d'études et de concertations au sein de l'ANSES. Il est présidé par Michel Sauvade, maire et représentant de l'Association des Maires de France.

> Mais aussi des contrôles sur les équipements

particulièrement les smartphones 5G dèles les plus vendus en France en ciblant de tester dès 2020 plus de 80% des mod'augmentation des contrôles permettra ont été contrôlés en 2019, l'ANFR en contrôdes smartphones. Alors que 70 appareils rendus publics sur le site data.anfr.fr. L'ANFF sure de la conformité de ces appareils au lera 140 en 2021. Cet effort progressi va doubler le nombre de contrôles des DAS tests en laboratoire. Tous les résultats sont boutique ou sur internet et fait réaliser des lève des smartphones commercialisés en mis en vente sur le marché français et s'asvérifications sur les téléphones portables ment liée à l'utilisation de nos équipements L'exposition aux ondes reste essentielle respect des valeurs limites de DAS. Elle pré-Pour cette raison, l'ANFR réalise aussi des





Question/Réponse

Comment faire mesurer l'exposition sur ma commune?

Il est possible pour n'importe quelle personne de solliciter des mesures d'exposition radioélectriques déployées sur le territoire de sa commune. Il existe en effet un dispositif de surveillance et de mesure des ondes, mis en place depuis 2014, piloté par l'ANFR. Toute personne qui le souhaite peut remplir le formulaire de demande sur le sitte mesures. anfr.fr. Le dossier de demande doit être signé par le maire de la commune ou une association compétente. La mesure est gratuite. L'ANFR a installé à la demande des quelques métropoles (Paris, Marseille, Nantes) des sondes qui mesurent en continu l'évolution de l'exposition.

DE LA TECHNOLOGIE MOBILE

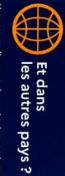
DAS: une partie de l'énergie transportée par les ondes électromagnétiques est absorbée par le corps humain. Pour quantifier cet effet, la mesure de référence est le débit d'absorption spécifique (DAS), pour toutes les ondes comprises entre 100 kHz et 10 GHz. Le DAS s'exprime en Watt par kilogramme (W/kg).



Quels sont les effets des ondes sur la santé?

à l'existence d'effets sanitaires dès lors que des connaissances, l'Agence ne conclut pas travaux de recherche ces dernières années et du travail (ANSES) a publié de nombreux taire de l'alimentation, de l'environnement taires aux ondes sont respectées sur les ondes et la santé. En l'état actuel près. L'Agence nationale de sécurité sanices ondes sur la santé sont étudiés de très resteront faibles avec la 5G, les effets de Même si les niveaux d'exposition aux ondes les valeurs limites d'exposition réglemen-

d'aéroports, les stations satellites, les fais-26GHz, moins bien connue, et qui n'est notamment sur la bande de fréquences la 5G. L'ANSES complètera son expertise, En janvier 2020, l'ANSES a publié un rapport ailleurs au fur et à mesure des projets de dé Les travaux de l'ANSES se poursuivront par depuis des années, comme les scanners (d'autres services utilisent déjà cette bande pas encore utilisée par la téléphonie mobile aux bandes de fréquences utilisées par ploiements de la 5G. ceaux hertziens, les radars automobile...) préliminaire qui s'intéresse spécifiquement Le prochain rapport est prévu pour 2021



de la 5G à l'étranger!. Ils concluent comparative portant sur le déploiement générales de l'État a mené une étude non avérés dès lors que les valeurs lim que les effets sanitaires de la 5G sont qu'à l'étranger les agences sanitaires Un groupe d'experts issus des inspections es bandes de fréquences comme pelant à poursuivre les recherche

1. Rapport de l'Inspection générale des affaires sociales, de l'inspection générale finances, du conseil général de l'économie et du conseil général de l'environnem et du développement durable : https://www.igas.govv.fr/spip.php?article794



sur l'environnement ? La 5G a-t-elle des effets

du réseau 5G La consommation énergétique

à la 4G d'ici à 2025, pour une amélioration et de mise en veille). On estime que la 5G antennes 4G qui consommeraient beaudenses, la 5G est la seule manière d'éviter va entrainer une amélioration de l'efficacià terme d'un facteur 20 et plus¹. À court té énergétique d'un facteur 10 par rapport tion (fonctionnalités d'économie d'énergie prise en compte dès la phase de concep-L'efficacité énergétique du réseau 5G a été la saturation des réseaux sans remettre des terme, dans certains territoires les plus

> Limiter nos consommations

a été multipliée par 10 entre 2015 et 2019 mentation, avec ou sans la 5G. Selon l'Arsions l'augmentation de notre consomma énergétique, à condition que nous maitri La 5G devrait présenter un meilleur bilar cep, la consommation de données mobiles usage du numérique est en constante augce qu'on appelle «l'effet rebond». Notre 5G entraineront probablement une augmentation des usages du numérique, c'est Cependant, les possibilités offertes par la tion de données.

du numérique environnementale Réduire l'empreinte

et environnement : faisons converger les environnementale du numérique a été annoncée interministérielle visant à réduire l'empreinte environnemental du numérique. Une stratégie transitions ». Les détails de celle-ci seront lors du colloque du 8 octobre 2020 «Numérique par Barbara Pompili, Bruno Le Maire et Cédric O représentent qu'une petite part de l'impact Les réseaux de télécommunication ne

la transition environnementale La 5G : des opportunités pour

à développer des réseaux intelligents qui aide rendre plus efficaces nos systèmes agriplications sont intelligemment utilisées. nable de la transition écologique si ses apetc.). La 5G sera donc un levier incontourmeilleure régulation du chauffage collectif, tion d'eau ou d'électricité (adaptation de deront à mieux maîtriser notre consomma-La 5G permettra par exemple de contribuer tal, jouera un rôle clé dans ces innovations. pour maîtriser notre impact environnemenpermettant de développer des outils utiles coles, industriels, logistiques etc. La 5G, en sable de la transition environnementale afin Les innovations sont une condition indispenl'arrosage au niveau d'humidité dans le sol



Question/Réponse

environnemental du numérique Comment mesurer l'impact

électrique des data-centers, etc.) mais aussi le positif (déplacements évités, dématérialisation, de réduction de ceux-ci. qu'ils supportent en France et proposer des leviers des réseaux de télécommunication et des usages quantifier l'empreinte environnementale saisies par le Gouvernement en juillet 2020 pour gains d'efficacité, etc.). L'Arcep et l'Ademe ont été (fabrication des terminaux, consommation doivent être prises en compte : le négatif complexe à mesurer car de nombreuses choses L'impact environnemental du numérique est

Source: contribution et éclairage du Comité de suivi de Filière Infrastructures numériques sur la question environnementale asso presse unérique et à la 5G (28-07-2020)



13P268005\$80000112426



tout le territoire de qualité sur fixe et mobile Une couverture

optique dans les zones qui n'en bénéficient dans ces deux domaines. pas encore. Il est indépendant des du déploiement de la 4G et de la fibre obligations de déploiement des opérateurs Le déploiement de la 5G se fait en parallèle

Le New Deal Mobile

tribuées par l'Arcep. Ces obligations d'aménagement numérique du territoire prévoient autorisations d'utilisation de fréquences ataméliorer la couverture mobile sur tout le niers à un certain nombre d'actions pour et les opérateurs en 2018. Il engage ces der territoire métropolitain dans le cadre des Le New Deal Mobile a été conclu entre l'État

- le passage à la 4G de la quasi-totalité (99%) du réseau existant fin 2020
- la couverture des axes routiers prioritaires par Bouygues, Orange et SFR fin 2020
- · la mise en service de plus de 600 à 800 verture (zones blanches ou grises) iden-Ciblée (DCC). Ces nouveaux pylônes sont du conseil départemental co-présidées par le préfet et le président tifiées par des équipes projets locales installés dans les zones de mauvaise coudans le cadre du Dispositif de Couverture nouveaux sites par an et par opérateur

La préparation de la 5G

- attribution des fréquences
- premiers lancements commerciaux dans la bande 3,5 GHz (enchères)

- consultation publique par l'Arcep sur les modalités et conditions d'attribution
- des fréquences 5G



- 1º consultation publique de l'Arcep sur l'attribution de nouvelles fréquences
- FÉVRIER ET JUIN
- 1 expérimentations de la 5G

JUILLET

publication de la feuille de route de la France

DECEMBRE

sur les technologies 5G consultation publique du Gouvernement

- consultation publique de l'Arcep « De nouvelles fréquences pour le très haut débit dans les territoires, pour les entreprises, la 5G
- 2016

mise à l'agenda européen

Le Plan France Très Haut Débit

été rendus raccordables chaque jour. mettre, avec les collectivités territoriales, le déploiement de la fibre optique jusqu'à (> à 30 Mbit/s) d'ici 2022 et à généraliser 8 Mbit/s) d'ici fin 2020, à doter l'ensemble en moyenne 19000 nouveaux locaux ont dement la fibre sur son territoire : en 2019 d'atteindre ces objectifs. La France est un bilise plus de 3,3 milliards d'euros pour per l'abonné (FttH) à horizon 2025. L'État modes territoires de réseaux très haut débit cès de tous les citoyens au bon débit (> à fixe, l'État s'est engagé à garantir l'ac-En ce qui concerne l'accès à un internet des pays européens qui déploie le plus rapi-

dans les zones d'initiative publique. pour identifier les zones à couvrir du disritoires (ANCT) accompagne les territoires projets de déploiements de la fibre optique positif de couverture mobile et soutient les L'Agence nationale de la cohésion des ter-

la 4G n'est pas encore partout En parallèle du déploiement de la 5G sur le territoire? Faut-il déployer la 5G alors que Question/Réponse

ceux de la fibre optique. Les opérateurs ont pris de la fibre optique, et devront les respecter. des zones blanches en 4G et de déploiement des engagements en termes de résorption les déploiements de la 4G se poursuivent, comme

entre 5G et fibre? Quelle complémentarité

du réseau 5G, pour raccorder les antennes pou est également nécessaire au fonctionnement débit y compris en mobilité. La fibre optique La 5G permet d'offrir une connexion en Très Haut assure une grande stabilité de la connexion débit dans les logements par voie filaire, ce qui assurer un très haut débit jusqu'au cœur du La fibre optique permet d'apporter le Très haut

et équilibré entre les territoires La 5G, un déploiement progressif

cer en général leurs services dans les zones tique les zones les plus habitées. où la clientèle est la plus importante, en pra-Les opérateurs télécoms commencent à lan-

sition de l'Arcep, prévoient pour les opéarrêtées par le Gouvernement sur propocouverture du territoire. particulièrement exigeantes en matière de rateurs des obligations de déploiement Les conditions d'utilisation des fréquences

territoires equilibre entre à un déploiement 66 L'Arcep veille

par l'ARCEP Les obligations fixées

- 3 000 sites devront être déployés avant fin 2022 en bande 3,4 3,8 GHz, 8 000 en 2024 et les 10 500 sites devront être atteints en 2025.
- 25% des sites en bande 3,4 3,8 GHz devront agglomérations. des territoires d'industrie, hors des principales les communes des zones peu denses et celles être déployés dans une zone rassemblant
- Pour répondre aux besoins croissants de la bande passante, dès 2022, au moins 75% de l'ensemble des sites existants devront bénéficier d'un débit au moins égal à 240 Mbit/s au niveau de chaque site.
- Les axes de types autoroutes devront lêtre couverts en 2025, et les routes principales

LE DEPLOIEMEN.

présente un dossier d'information

L'OPERATEUR

Le parcours du DIM

et dispositifs sont à leur disposition. mettre de jouer leur rôle, plusieurs outils la concertation sur la 5G. Pour leur perun rôle clé à jouer dans l'information et éjà très mobilisés dans les pro-(fibre et 4G), les élus locaux ont verture numérique du territoire jets d'amélioration de la cou-

de concertation. d'exposition aux ondes et sur les outils à l'information des élus sur les niveaux public aux ondes. Ce Comité participe et de définir les outils à sa disposition. a permis de rentorcer le rôle du maire logue relatif aux niveaux d'exposition du Elle a notamment créé le Comité de dia-La loi du 9 février 2015 dite loi « Abeille »

enceinte de dialogue et de transpaconstruire avec elles les conditions de la d'informer les associations d'élus et de L'État a récemment mis en place une transparence té de Concertation France Mobile, afin rence sur la 5G, dans le cadre du comi-

> Mairie (DIM). lui présenter un Dossier d'Information coopération intercommunale (EPCI) et président de l'établissement public de tion), il doit en informer le Maire ou le (avec un impact sur le niveau d'exposi-

100 mètres de l'installation. blissements de soins situés à moins de crèches, établissements scolaires et étasion...). Il recense également la liste des fréquences utilisées, puissance d'émisde l'installation (nombre d'antennes, service, les caractéristiques techniques travaux, la date prévisionnelle de mise en née, un calendrier du déroulement des ment l'adresse de l'installation concerdu 12 octobre 2016. Il comprend notam-Le contenu du DIM est fixé par un arrêté

Loi «Abeille»:

relative à la sobriété, à la la loi n°2015-136 du 9 février 2015 modifiée, dite loi «Abeille», électromagnétiques d'exposition aux ondes et à la concertation en matière transparence, à l'information des maires. a notamment renforcé le rôle

article L. 34-9-1 du Code des postes

article R. 20-29 du Code des postes et des communications électroniques

et des communications électroniques

réglementaires Les références

arrêté du 12 octobre 2016

(NOR: ECF1609979A)

d'Information Mairie modifier substantiellement une antenne (dès la phase de recherche du site) ou de Focus sur le Dossier Lorsqu'un opérateur envisage d'installer

en service lorsque la modification préalable ou le début des travaux et au moins un mois avant la mise Mairie un mois avant le dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme, la déclaration de l'antenne n'entraîne pas de travaux. DIM ondes générées par l'installation. dispose d'un délai de huit jours simulation de l'exposition aux du DIM pour demander une à compter de la réception LE MAIRE à disposition du dossier et leur précise sur le dossier d'information transmis, être recueillies dans un délai de trois Dans ce cas, les observations doivent qu'il juge approprié (site internet, ces informations par tout moyen les moyens mis à leur disposition pour formuler ces observations. semaines à compter de la mise les observations des habitants au plus tard dix jours après il les informe lors de la mise doit mettre à disposition consultation en mairie... à disposition du dossier. S'il envisage de recueillir la réception du dossier (ou la simulation). LE MAIRE S

LES AUTRES DIALOGUE

- Des réunions d'information avec les opérateurs et les pouvoirs publics à la demande des élus du territoire.
- Le maire ou le président d'EPCI peut tallation radioélectrique existante ou l'estime nécessaire concernant une insconcertation départementale) lorsqu'il demande de médiation (instance de saisir le préfet de département d'une
- Le maire peut demander à tout moment sur sa commune, via le site mesures une mesure de l'exposition aux ondes





DEPLOIEMENT



Question/Réponse

où la 5G est déployée ou quand elle le sera? sur mon territoire Comment savoir

avant le début des travaux. y installer la 5G, vous recevrez un Dossier d'Information Mairie, au minimum un mois la modification d'un site existant pour l'installation d'un nouveau site ou Par ailleurs, si un opérateur projette service 5G et la qualité de service associée. les consommateurs sur la disponibilité du des cartographies permettant d'informer a aussi demandé aux opérateurs de publier observatoire des déploiements 5G, où les sites déjà existants sur votre territoire. prévisionnels de chaque opérateur, L'ARCEP de données inédites sur les déploiements Dès 2021, l'observatoire sera complété seront recensés les sites existants et à venir L'ARCEP mettra également en place un Sur le site cartoradio.fr vous pouvez voir

Existe-t-il plusieurs types

et l'ensemble des gains de performance et il est important de se référer aux va s'appuyer sur des bandes de fréquences Il n'y a qu'une seule technologie qui apparaîtront dans quelques années. seront introduites progressivement disponible. Les fonctionnalités de la 5G préciseront les informations sur le débit cartes de couverture des opérateurs qui avec des performances en débit variées Or, il n'y a pas de fausse 5G ou de vraie 5G. On entend parfois parler de fausse 5G.

d'envoyer un DIM? Les opérateurs sont-ils tenus

de mise en œuvre. de fréquences mobilisées et les modalités de tout passage à la 5G, notamment par systématiquement les élus locaux lors de téléphonie mobile d'informer Il a été demandé aux opérateurs Mairie (DIM), quelles que soient les bandes l'intermédiaire du Dossier d'information



Question/Réponse

territoire, comment faire? Je souhaite la 5G sur mon

avec les initiatives portées par les entreprises et se rapprocher des opérateurs, et se coordonner une expérimentation sur son territoire, elle peut industriels de son territoire. de nouveaux usages par exemple, en favorisant des fréquences. Si une collectivité veut susciter dans le cadre de la procédure d'attribution de déploiement, en respectant les objectifs fixés Ce sont les opérateurs qui décident des zones

de la 5G sur mon territoire ? Puis-je m'opposer au déploiement

d'antennes pour des considérations sanitaires (CE, Ass., 26 octobre 2011, n° 326492). principe de précaution, s'opposer à l'implantation pouvoirs de police générale ni en se fondant sur le Les maires ne peuvent, ni au titre de leurs

une réponse fiable? la 5G, comment apporter Je suis interrogé(e) sur

à disposition de la population sur votre territoire. répondre à vos questions, et peut être mis Le présent guide peut servir de base pour

Pour aller plus loin, vous pouvez: consulter les ressources de l'ARCEP et

 vous rapprocher des associations d'élus de l'ANFR mises à disposition sur leur site. de l'ANFR ou au comité France mobile. qui participent au Comité de dialogue

solliciter les opérateurs pour plus

d'information.

En savoir plus sur les cartes de couverture

n/5g-221020.html les-communiques-de-presse/detail/ https://www.arcep.fr/actualites/



® Partiesprenantes pour le Ministère de l'économie, des finances et de la relance - Décembre 2020 | Ne pas jeter sur la voie publique Crédits photos : @ Mitch Boehn - Izuddin Helmi / Unsplash • Olrat - Legna69 - Urbazon - OceanProd - Gregory Dubus / iStock

Pour aller plus loin

Le site de l'ANSES:

https://www.anses.fr/fr

Tous les rapports de l'ANSES sur les ondes et la santé y sont disponibles en téléchargement (ANSES 2013, 2016, 2019 et 2020).

Le rapport IGAS-IGF-CGE-CGED:

https://www.igas.gouv.fr/spip.php?article794 Ce rapport compare le déploiement international de la 5G, et plus précisément sur ses aspects techniques et sanitaires.

Le site de l'ARCEP:

https://www.arcep.fr/

Pour en savoir plus sur les obligations des opérateurs en termes de couverture fixe et mobile et l'avancé des déploiements 5G.

Le site de l'ANFR:

https://www.anfr.fr/accueil/

Pour en apprendre plus sur les mécanismes de contrôle et de surveillance de l'exposition du public aux ondes.





Mairie - Saint-Puy Place de la Mairie 32310 SAINT PUY

Déposé le : 25.09.2025 13P268005S800001 **LR RI AR**

SD: 870012441654596



13P268005880000110126

